

## RÉUNION DU 6 AVRIL 2016

Convocation : 30 mars 2016

Affichage : 8 avril 2016

L'an deux mille quinze, le six avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trente mars, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absents excusés** : DUPONT Olivier (pouvoir donné à Antoinette COLARD), ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine.

**Secrétaire de séance** : RENAN Loïc

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 27 janvier 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude FICHET, Trésorier de Tourlaville, va exposer le compte administratif 2015, ainsi que le budget primitif 2016, et faire une présentation des finances de la commune.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

VOTANTS : 12      EXPRIMES : 12      POUR : 12      CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain ROULLAND, doyen d'âge en présence, valide le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Stéphane BARBÉ, Maire, qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	171 943,38 €			82 672,73 €
Opérations de l'exercice	133 058,29 €	314 633,29 €	1 231 818,10 €	1 361 706,30 €
TOTAUX	305 001,67 €	314 663,29 €	1 231 818,10 €	1 444 379,03 €
Résultat de clôture		<b><u>9 631,62 €</u></b>		<b><u>212 560,93 €</u></b>
Restes à Réaliser	1599,00 €			
RESULTATS DEFINITIFS		<b><u>8 032,62 €</u></b>		<b><u>212 560,93 €</u></b>

**EXCÉDENT A REPORTER : 212 560,93 €**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT : 0 €**

### **COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur FICHET Jean-Claude, Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

## **DÉCISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le produit de ses taxes pour l'année à venir. Il fixe, pour 2016, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	990 800 €	15,04 %	149 016 €
Foncier Bâti	1 387 000 €	14,92 %	206 940 €
Foncier non-bâti	90 600 €	41,73 %	37 807 €
CFE	322 400 €	16,82 %	54 228 €
			447 991 €

Stéphane BARBÉ indique que l'année 2015 a été une année qui a permis de redresser les finances communales, et que les projets prévus pour 2016 ne justifient pas d'augmentation des taxes locales. En effet, les bases ont augmenté, ce qui fait que les recettes sont stables et que les projets pour l'année peuvent être financés sans avoir recours à l'augmentation des taxes.

Monsieur le Maire indique que les taxes n'ont pas été augmentées depuis trois ans, mais qu'en fonction des besoins pour financer les projets futurs, il est probable que les taux soient revus en 2017. En effet, les besoins augmentent avec la population. Loïc RENAN précise qu'il est préférable que l'augmentation soit progressive, plutôt que d'avoir une augmentation brutale et forte.

### **BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 579 912 €	1 579 912 €
Section d'Investissement	290 756 €	290 756 €
	1 870 668 €	1 870 668 €

### **TABLEAU DES SUBVENTIONS 2015**

Monsieur le Maire indique que lors des réunions de préparation du budget, il y a eu débat sur le maintien des montants des subventions. Après ce débat, il a été décidé de maintenir les mêmes montants qu'en 2016. Cependant, l'idée a été émise d'un lissage des montants des subventions en fonction de critères à déterminer en commission. Les montants des subventions ne seraient plus automatiques mais calculés en fonction des manifestations prévues dans l'année, des investissements réalisés par les associations, ou encore de leurs difficultés financières. Cependant, l'enveloppe globale restera identique, et le montant sera plafonné. Pour 2016, et à l'unanimité, le tableau des subventions est fixé ainsi :

<b><u>ASSOCIATION</u></b>	<b><u>SUBVENTION ACCORDÉE</u></b>
Anciens combattants de Tollevast	200 €
Ass. ADMR	150 €
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1350 €
Club Tollevastais de l'Amitié	700 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	1350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1350 €
A.S.M.H.T.C. Football	1350 €
Etrier Cherbourgeois	150 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	700 €
Les Sirènes de Tollevast	700 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1350 €

Après une présentation des finances et des ratios de la commune, Monsieur FICHET fait le constat que l'année 2015 a été bénéfique pour les comptes de la commune. La situation a été redressée, ce qui permet à la commune de prévoir quelques dépenses d'investissement inenvisageables sur le Budget 2016.

### **PARTICIPATION FINANCIERE AU CLIC OUEST COTENTIN POUR 2016**

Lors de la précédente réunion, il avait été demandé d'avoir de plus amples informations avant de décider de subventionner ou non le CLIC Ouest Cotentin. Celui-ci a connu de gros changements cette année, avec la reprise des chargées d'accueil des CLIC par le Conseil Départemental au sein de ses structures, une subvention diminuée de 65 %.

En 2016, le CLIC Ouest Cotentin a dû bâtir un budget prévisionnel avec une augmentation significative des participations des communes et intercommunalités. Le montant demandé pour 2016 est de 0,65 euro par habitant contre 0,25 euro en 2015.

La commune ayant une population légale de 1376 habitants, le montant de la participation serait de 894,40 euros contre 323,75 euros en 2015.

Serge COTTEBRUNE et Alain ROULLAND indiquent qu'ils trouvent cette augmentation démesurée et qu'ils sont favorables à une participation, mais d'un montant inférieur.

Monsieur le Maire indique que cette augmentation correspond clairement à combler les manques liés au désengagement du Département, mais que ce n'est qu'à ce prix que le CLIC pourra continuer à exister.

Au vu des éléments complémentaires présentés, l'assemblée décide, par six voix pour (Stéphane BARBÉ, Sylvie GOUPILLOT, Antoinette COLARD, Marcel NÉE, Emmanuelle BIENFAIT et Olivier DUPONT) trois voix contre (Serge COTTEBRUNE, Alain ROULLAND, et Béatrice LEPOITTEVIN qui sont favorables à une participation, mais pas d'un montant si élevé), et quatre abstentions (Loïc RENAN, Gérard AUBRY, Chantal TRAVERS et Laurence LEPLEY) de verser la participation de 894,40 euros demandée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Collège Emile Zola demandant une participation pour le voyage scolaire des tollevastais. Cette année, huit collégiens tollevastais effectuent un voyage linguistique à Londres. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une aide de 40 €uros par enfant, soit un total de 320 € sur l'article 6574.

### **URBANISME**

#### **Permis de Construire :**

- PATRIX Philippe – 8 Hauteville : Construction d'un garage à vocation d'artisanat.
- GREEN SAS – 5 ZA Les Chèvres : Construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'atelier.
- GAMBLIN Jean-Hugues – 34 Gravelle de Haut : Construction d'un abri de voiture en bois.
- DOUBLET Stéphanie – 109 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- FLEURY Maxime / LISSOT Sandra – 4A Les Chênaies : Construction d'une maison.
- MOUCHEL Patrick et Alicia – 53 Les Martins : Construction d'un garage.
- GIROT Matthieu et VRAC Margaux – 1 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison.

#### **Déclarations Préalables :**

- FLEURY Gilbert – 6 Les Chênaies : Division d'un terrain en vue de construire.
- PICOT Daniel – 38 Hameau Dubois : Pose de bardage.

- AUGEARD Alain – 8 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un mur de clôture.
- PASQUIER Albert – 55 Le Bourg : Division d'un terrain en vue de construire.
- MERAT Gilbert – 48 Les Landes : Pose de panneaux photovoltaïques.
- LEMAGNENT Bertrand – 5 Les Chênaies : Construction d'une clôture.

Certificats d'Urbanisme :

- LEFEVRE Bernard – 19 Gravelle de Haut : Création d'une parcelle constructible.

### **PROGRAMME VOIRIE 2016**

L'assemblée valide le devis de 3995 € HT du cabinet d'études ACEMO, qui a dirigé les deux derniers programmes de voirie et qui a donné entière satisfaction.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux prévus sont les suivants :

- Réfection des bas-côtés afin d'élargir la route de la « Rocambole » au « Blanchuquet », de plus en plus fréquentée,
- Réfection des routes de la « Mare à Joncs » et des « Chênaies » sur toute la longueur, étant donné qu'il a été confirmé que les travaux d'assainissement ne verraient pas d'aboutissement dans un futur proche.
- Réfection du revêtement de l'intersection entre la « Gravelle de haut » et les « Bertrands », qui avait été laissé en l'état lors des derniers travaux de voirie car la réalisation de branchements était prévue. Ceux-ci sont désormais réalisés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose à l'assemblée son souhait de refaire un revêtement en bicouche dans le bourg, car le revêtement en place est particulièrement détérioré entre le mur du parking de la mairie et la sortie du bourg en direction du « Hameau Dubost ». Des devis ont été demandés à cinq entreprises, ils seront examinés par la commission voirie et seront soumis au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

### **BÂTIMENTS**

Logements du Presbytère : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le duplex de 70 m<sup>2</sup> situé au n°14 Le Presbytère est reloué depuis le 1<sup>er</sup> avril.

### **TERRAIN ZA LES CHEVRES**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il s'est rendu chez le notaire afin de formaliser la vente avec l'orthophoniste. Comme débattu lors de la réunion du 2 décembre 2015, le montant de la parcelle de 914 m<sup>2</sup> est fixé à 15 800 euros.

Le conseil municipal décide, par douze voix pour et une voix contre (Alain ROULLAND, qui s'était déjà opposé à cette vente lors du débat initial, estimant le prix trop bas), d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires, et à signer tout document nécessaire à la vente de la parcelle pour un montant de 15 800 euros.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne s'est montrée intéressée par l'autre partie de la parcelle, d'une superficie de 1511 m<sup>2</sup>. Le projet est celui d'une Maison d'Assistantes Maternelles, qui compterait un accueil de douze enfants dans un premier temps, pouvant se porter à seize enfants par la suite (accueil maximal autorisé pour ce type de structure). Le porteur de ce projet demande à la mairie de lui faire une proposition de prix de vente de ce terrain, qui est viabilisé.

Par ailleurs, Emmanuelle BIENFAIT indique qu'il y a de plus en plus d'enfants à garder sur la commune, et que plusieurs assistantes maternelles de la commune ont récemment cessé leur activité. Cette M.A.M. serait un bon complément aux modes de garde déjà existants, car la liste d'attente pour la structure d'accueil petite enfance de Martinvast est très longue. Loïc RENAN indique que la mise en place de ce type d'accueil sur la commune est une bonne idée, et serait un service supplémentaire intéressant pour les tollevastais.

Après en avoir débattu, l'assemblée donne son accord de principe à la vente du terrain pour cette activité, et décide de proposer un prix de vente de 35 000 euros au porteur de projet de la M.A.M.

### **CONVENTION DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention proposée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche, relative à la mise en place de travaux de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve. Cette convention porte sur les années 2016 à 2018, et la participation s'élève à 316,00 € pour 2016.

### **SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Antoinette COLARD indique à l'assemblée que plusieurs demandes sont parvenues en mairie concernant la location de la salle polyvalente pour une journée, et en semaine uniquement (il reste impossible de scinder les weekends). Or, cette possibilité n'est pas prévue dans le règlement, contrairement à la Maison du Sonneur, et il convient de rectifier la situation. L'assemblée valide les tarifs suivants :

#### **TARIFS POUR LES TOLLEVASTAIS :**

**Salle Polyvalente** :                      Journée :              60 € + 15 € de chauffage

#### **TARIFS POUR LES HORS COMMUNE**

**Salle Polyvalente** :                      Journée :              85 € + 15 € de chauffage

Au sujet des salles, Loïc RENAN pense qu'il serait souhaitable de prévoir une prestation payante pour le nettoyage des sols et des sanitaires des salles. En effet, le revêtement de sol de la Maison du Sonneur étant antidérapant, il est très difficile à nettoyer au balai brosse, et il propose l'achat d'une nettoyeuse mécanique. Plusieurs conseillers municipaux trouvent l'idée bonne, et Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera menée à ce sujet par les commissions concernées.

### **CONVENTIONS POUR INTERVENANTS AUX TAP**

L'assemblée, à l'unanimité valide la convention relative à l'intervention dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatives pour l'année scolaire 2015 – 2016, de l'association des sourds de Cherbourg-Octeville et de la Manche. Cette convention porte sur onze séances d'1h30 entre février et mai, pour un montant de 30 euros de l'heure, soit un montant total de 495 € TTC. Les enfants du CP au CM2 seront concernés par cette activité.

### **RÉFORME TERRITORIALE**

Monsieur le Maire fait une présentation de l'état d'avancement de la réforme territoriale pour notre secteur. Le projet de fusion à trois des Communautés de Communes de la Hague, des Pieux et de Douve et Divette n'a pas abouti. De ce fait, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de Douve et Divette sera dissoute et intégrera le « Grand Cotentin ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'un projet de commune nouvelle est à nouveau à l'ordre du jour. Ce projet ne pourrait être bénéfique que dans l'éventualité où les neuf communes de l'intercommunalité actuelle intégreraient cette commune nouvelle. Si ce projet voyait le jour, une bonne partie des recettes fiscales perçues par la CCDD serait conservée par la commune nouvelle, alors que dans le cas contraire, ces recettes seraient allouées à la Communauté d'Agglomération. De même, le patrimoine immobilier et mobilier de la CCDD serait conservé, la baisse des dotations serait figée dans un premier temps pour une durée de trois ans et une bonification de 5% de la DGF serait constatée pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants, ce qui serait le cas.

La mise en place de cette commune nouvelle aurait également l'avantage de permettre de terminer les programmes de travaux d'eau potable et d'assainissement engagés, de finaliser le PLUI, d'agrandir la déchetterie, et de créer des zones d'activités sur Sideville et Martinvast.

De même la représentativité des communes de la CCDD sera relativement faible au sein du « Grand Cotentin », et les habitants n'auront qu'à subir les décisions prises par cette grande structure. Alain ROULLAND précise que la création de cette commune nouvelle permettrait aux habitants le maintien d'une certaine proximité.

Une réunion des maires est prévue le 7 avril afin de tenter de convaincre les neuf communes du bien-fondé de la mise en place de cette commune nouvelle à l'échelle de la CCDD.

L'assemblée, à l'unanimité, apporte son soutien au Maire pour approuver ce projet de commune nouvelle à l'échelle de la CCDD.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 11 mai 2016.

*Fin de la séance : 23h15*